



## CONSEIL GENERAL

LUINS

## Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire

Conseil Général de Luins – 10 octobre 2024

### 1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance. Il est 19h30.

La Secrétaire procède à l'appel : 39 membres présents sur 60, 18 excusés.

Le Président met l'ordre du jour au vote. Pas de modification demandée. Mis au vote.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

Le Président met en discussion le **PV du Conseil du 13.6.2024**. M. O. Dutruy tient à apporter deux corrections : à la page 5 ... la cybersécurité, concerne **le logiciel métier**. Le mur « **en dessus** » de l'église et non en dessous.

Le Président met au vote ce PV. **Il est accepté à l'unanimité.**

Le Président souhaite la bienvenue à M. Cédric Marzer, Président APEC (municipal de Trélex). Mme Christiane Zaehler, Présidente du Conseil Général de Vinzel, venue en observatrice, ainsi que M. Philip Gray Le Croz, habitant à Luins, pas encore assermenté, venu en observateur.

Le Président nous informe de la démission de M. Cédric Willi.

### 2. Préavis 6 – 2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

M. G. Favre nous explique que cette démarche a été requise par le Canton, rien de précis pour notre Commune, si ce n'est deux zones reconnues.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. S. Miaz explique que la Commission s'est réunie afin d'étudier ce préavis. Cette démarche vise à coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités sur tout le territoire cantonal, elle a été menée en 4 étapes entre 2020 et 2023. Cette stratégie a pour but de maintenir les emplois existants dans le district et d'en accueillir de nouveaux, en cohérence avec la courbe démographique, à l'horizon 2040. Cette stratégie a permis d'identifier près de 80 zones d'activités, réparties en 3 niveaux d'importance. Pour notre commune, deux zones d'activités (ZAL) ont été identifiées : la zone artisanale Mövenpick et la zone artisanale du Vernay. Ces zones identifiées correspondent aux plans d'affectation existants des Communes concernées. La Commission ad hoc est d'avis que ce volet stratégique vise à assurer un développement harmonieux ainsi que le maintien des emplois. En conséquence, la Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 6/2024.

Pas de question. **Mis au vote. Le préavis municipal 6/2024 est accepté à l'unanimité.**

### **3. Préavis 7 – 2024 – Modification de l'art.21 des statuts concernant le plafond d'endettement de l'APEC (l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)**

M. G. Favre nous explique cette hausse du plafond d'endettement qui est dû à la nouvelle construction de la STEP au Lavasson ; jusque-là le plafond d'endettement était de CHF 11'000'000.00 (1980).

M. S. Miaz, rapporteur de la Commission ad hoc, explique qu'ils se sont réunis afin d'étudier ce préavis 7/2024. Dans l'article 21 des statuts de l'association, le plafond d'emprunt d'endettement était fixé à CHF 11'000'000.00. Ce montant était adapté à la situation au moment de la création des statuts au début des années 1980. À ce jour l'APEC s'apprête à engager de gros investissements avec le projet de la nouvelle STEP. La STEP actuelle n'est plus adaptée par rapport aux nombres d'habitants ainsi que pour le traitement des micropolluants. L'estimation du futur projet se chiffre à hauteur de CHF 85'000'000.00, après déductions des subventions. Il faudra ajouter à ce montant environ CHF 11'000'000.00 pour des modifications concernant les collecteurs de transport. Les investissements prévus de l'APEC, pour ces prochaines années, se montent à CHF 95'000'000.00. C'est pourquoi le plafond d'endettement actuel n'est plus adapté aux investissements futurs. Le préavis prévoit de porter ce plafond à CHF 100'000'000.00. Mme le Préfète Chantal Turin a confirmé que l'augmentation de ce plafond n'aurait aucun impact sur celui des Communes membres, puisque les charges sont financées par des taxes. En conséquence, la Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 7/2024.

M. Cl. Gagnard pense qu'il serait surprenant que la taxe actuelle, de CHF 100.00 par habitant, soit identique, au vu du fait que le premier projet de STEP se montait à CHF 50'000'000.00. Cela va-t-il doubler le montant de cette taxe par habitant ? M. Marzer, Président de l'APEC, dit qu'au prix de la taxe actuelle par habitant, il faut ajouter la taxe pour le traitement des micropolluants, cela ferait passer les taxes à CHF 143.00 par habitant, puis à CHF 180.00 et en fonction de l'évolution des coûts de la construction. M. J.-L. Subri demande s'il y aurait la possibilité de baisser progressivement le plafond d'endettement. M. Marzer lui répond qu'il faudrait à nouveau changer les statuts et que cela engendrerait des coûts administratifs.

**Nous passons au vote : OUI : 18 NON : 10 Abstention : 4.**

**Le préavis 7/2024 est accepté à la majorité.**

### **4. Préavis 8 – 2024 – remplacement du logiciel métier de la Commune**

M. O. Dutruy explique que le fournisseur actuel arrête prochainement ses activités.

Mme P. Hauser rapporteur de la Commission des Finances, dit qu'ils se sont réunis afin d'examiner ce préavis. La bourse communale doit passer sur le modèle comptable MCH2 au 1.1.2025. Le fournisseur actuel dit continuer jusqu'en avril 2026, sans garantie de son évolution.

C'est pourquoi la Municipalité souhaite procéder au changement informatique en 2025, une fois les comptes 2024 bouclés.

Après renseignements pris auprès des communes voisines, qui vivent la même situation, la Municipalité a demandé trois offres. En vue de l'obtention d'offres chiffrées et renseignements pris auprès d'une personne compétente dans ce domaine, le choix de la Municipalité s'est porté sur **Data Consulting SA**, au vu des avantages pour notre commune.

C'est pourquoi la Commission des Finances recommande au conseil d'accepter le préavis 8/2024, tel que présenté est d'accorder le crédit de CHF 93'000.--.

**M. Cl. Gaignard** demande si le montant de CHF 24'000.00 pour la formation est forfaitaire, et combien d'heures sont prévues. M. O. Dutruy répond que c'est un forfait pour la formation qui comprends env. 103h de formations et les déplacements. M. Cl. Gaignard demande si on aurait groupé plusieurs communes pour cette formation, afin de réduire les coûts. M. O. Dutruy dit que c'est compliqué car chaque commune ne fonctionne pas de la même manière. M. Gaignard demande combien de licences avons-nous demandé ? M. O. Dutruy lui répond, trois licences. **Mme P. Hauser** trouve que l'Etat aurait pu guider les communes concernées pour ces démarches.

**Nous passons au vote : le préavis municipal 8 - 2024 est accepté à l'unanimité.**

## **5. Préavis 9 – 2024 – Arrêté d'imposition 2025**

M. O. Dutruy explique que la municipalité a eu de grosses dépenses entre la crèche-garderie et l'achat du bâtiment de l'ancienne laiterie. Il en résulte un excès de charge de CHF 196'000.00. Le devoir de la Municipalité est de maintenir les finances de la commune équilibrées. Il estime que de faire un emprunt bancaire n'est pas une bonne solution.

Le rapporteur de la Commission des Finances, M. Ch. Danz, dit qu'ils ont rencontré M. O. Dutruy, Mmes V. Subri, Fl. Ursenbacher et I. Gachet afin d'avoir des explications concernant ce préavis. La Commission des finances estime que l'augmentation de trois points d'impôt présentée par la Municipalité n'est pas justifiée dans l'immédiat. Il rappelle qu'au point 2820.00, il existe un fonds de réserve de CHF 625'187.69 et qu'un avoir au 31.8.2024 de CHF 555'483.37, est disponible auprès de la BCV. Les charges chiffrées et non chiffrées, page 3 du préavis, ne sont pas des dépenses courantes. À ce jour, ni le montant de ces différents investissements, ni l'agenda des travaux n'étant connus, il est prématuré d'augmenter le point d'impôt en 2025. La Commission des finances amende ce rapport, en proposant de maintenir le taux actuel de 58,5% par franc d'impôt cantonal de base et recommande d'accepter ce préavis municipal 9/2024, amendé.

**M. Cl. Gaignard** estime qu'il faut revoir les projections. **M. J.-L. Subri** trouve regrettable que l'on doive transmettre des données à l'Etat, sans connaître exactement tous les chiffres. **M. Michaël Favre** demande combien cela représente 3 points d'impôt. M. Ch. Bachofen dit que cela se monte à CHF 120'000.00 environ. M. M. Favre dit que cela ne suffirait pas à combler le manque d'environ CHF 200'000.00.

**Nous votons pour l'amendement du préavis qui demande le maintien du taux à 58,5 pts.**

**OUI : 18      NON : 5      Abstentions : 2**

Monsieur Damien Dutruy demande le vote à bulletin secret ce qui est appuyé par plus que le cinquième des membres présents.

**Nous votons pour le préavis municipal 9 - 24 contre le préavis amendé :**

**2) pour le préavis amendé : 25**  
**1) pour le préavis tel que présenté : 13      blancs : 1**

**Le préavis municipal amendé, maintenant le taux actuel à 58,5 pts, est accepté à la majorité.**

## 6. Communications de la Municipalité

**Mme V. Subri** nous parle du SIDERE, ce dernier est chargé de construire, d'exploiter et entretenir le réseau intercommunal de 169 km de conduites.

Ensuite elle parle de l'ouverture de la crèche garderie, inaugurée le 25.9.2024, elle accueillera les premiers enfants le lundi 14 octobre prochain. Le résultat final pour cette crèche est en préparation.

Mme C. Monney déplore la séparation en grillage mise sur la cour de la crèche, elle dit que cela ressemble à un parc à chien. Elle demande s'il est prévu de mettre de la verdure. Mme V. Subri dit que l'ancien préau est à refaire, donc il fera l'objet d'une étude. Le Canton a validé la crèche. Mme Ch. Cawthra demande combien rapporte cette crèche à la commune. Mme V. Subri lui répond qu'elle n'est pas censée nous rapporter, si ce n'est la contribution d'EnJeu pour le loyer. M. M. Melly demande pourquoi la place de jeux communale a-t-elle été autant réduite ? Mme V. Subri dit qu'il y a des travaux de rénovation à faire sur cette place de jeux, cela fera prochainement l'objet d'un préavis. Mme R. Favre demande si les enfants de la crèche auront accès aux balançoires ? Mme V. Subri lui répond que ce sera au responsable de la crèche de décider. M. Melly se demande comment va se passer la cohabitation entre les enfants du village et les enfants de la crèche, notamment avec les ballons de basket qui pourraient passer au-dessus du grillage.

**Mme Fl. Ursenbacher** parle de la réfection de la Cabane du Devans, il y a un projet en étude. Elle espère que cela se fera en 2025.

Elle nous invite à aller visiter le site de Région de Nyon. Il y a plusieurs modules à découvrir.

**Mme I. Gachet** parle du budget 2025 de la PC, qui a été accepté. Elle nous dit que la réforme des PCI, commencée en 2021, se poursuit.

Un audit a été requis concernant la taxe au sac. Les sacs payants sont en vigueur depuis 2012, 236 kg par personne contre 133 kg en 2022 : objectif réussi.

Elle donne la date du 6.12.2024, jour de la St-Nicolas, des infos vont suivre. La date du Noël des Aînés sera le 10.12.2024.

**M. O. Dutruy** nous avise que la chaudière de la salle communale a rendu l'âme et a dû être remplacée.

La réfection du mur au-dessus de l'Eglise fera prochainement l'objet d'un préavis.

## 7. Propositions individuelles et divers

**Mme E. Burra** nous parle des craintes émises par bon nombre de parents des enfants, enclassés notamment à Dully, concernant l'attente du bus. Pendant environ 20 minutes les enfants sont livrés à eux-mêmes. Mme Monney soutient cette demande. Mme V. Subri répond que c'est la responsabilité de la Commune qui accueille les enfants ; elle parle aussi du changement d'horaires, prévu pour le 15.12.2024, qui devrait réduire ce temps d'attente de 10 minutes.

**Mme C. Monney** demande si la Société d'Animation existe toujours à Luins. Le Président lui dit qu'il pourra volontiers la renseigner après le Conseil.

Le Président donne la date **du dernier conseil de l'année, soit le 12 décembre prochain**, qui sera suivi par la traditionnelle fondue.

Date des prochaines votations fédérales : 24.11.2024 (4 objets)

Il termine en remerciant tous les membres du Conseil pour leur présence et leur participation active aux débats.

Une personne étant sortie en cours de conseil, la Secrétaire procède au contre-appel. 38 personnes présentes.

Le Président clôture la séance, il est 21h00. Il invite l'assemblée à venir prendre le verre de l'amitié.



**Le Président :**



**Ch. Bachofen**

**La Secrétaire :**



**G.Selosse**